

COMMUNIQUE DE PRESSE

6 octobre 2023

DEUXIÈME ÉDITION DES RENCONTRES DE LA COMMANDE PUBLIQUE AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil départemental a réuni ce vendredi 6 octobre une centaine d'entreprises du bâtiment et des travaux publics (entreprises, architectes, bureaux d'études...) pour une demi-journée d'échanges autour de la commande publique et des nouvelles législations environnementales.

Chaque année le Conseil départemental de la Drôme lance environ 140 consultations de plus de 40 000€, soit près de 500 marchés et environ 70 M€ en investissement et en fonctionnement. En accord avec le Code de la commande publique, pour accéder à ces marchés les entreprises doivent répondre à des consultations de façon formelle. Si ces procédures sont maîtrisées par certains, ces formalités peuvent paraître obscures pour les entreprises non-initiées ou les TPE.

Dans la continuité du processus engagé l'année dernière pour améliorer l'accès des entreprises locales à ces marchés et échanger avec les professionnels, le Département a organisé une deuxième édition des Rencontres de la commande publique, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Fédération du BTP Drôme et Ardèche, la Confédération des petites et moyennes entreprises de la Drôme (CPME26), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), l'ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, la fédération Cinov et le Medef, ce vendredi 6 octobre.

Anticiper les lois de verdissement de la commande publique

En plus d'exposer les attentes du Département en termes de commande publique, cette demi-journée avait pour but de présenter aux entreprises les évolutions réglementaires pour le verdissement de la commande publique, dont la loi Anti-gasgillage et économie circulaire (Agec) et la loi « climat et résilience ». Afin de limiter les déchets, préserver les ressources naturelles et le climat, ces nouvelles réglementations imposent notamment aux acheteurs des collectivités territoriales d'intégrer des critères environnementaux dans toutes les consultations, mais aussi de privilégier les biens issus du réemploi et du recyclage.

Pour la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON : « **Notre volonté est de rendre la commande**

EN CHIFFRES

142 : le nombre de consultations de plus de 40 000 € lancées par le Département par an

70 M€ : le montant des marchés notifiés par le Département en 2022

70 % : la proportion des marchés de travaux attribués à des entreprises drômoises et ardéchoises

108 M€ : le montant des investissements directs du Département en 2022

30 M€ : le montant des subventions à l'investissement, des communes ou à des tiers en 2022, qui génèrent au environ 3,5 fois plus de d'investissements pour le territoire

2000 : le nombre d'entreprises a avoir répondu à au moins une consultation du Département entre 2021 et 2022.

publique toujours plus accessible aux entreprises locales. Depuis les premières rencontres en 2022, les services du Département et les entreprises travaillent de manière plus rapprochée pour faire évoluer les marchés et les rendre plus performants et cohérents avec les réalités des territoires, par exemple en retravaillant sur les allotissements géographiques. En tant qu'acteurs des transitions environnementales et sociétales, nous avons souhaité cette année mettre en avant les réglementations environnementales. Ces nouvelles lois vont nécessiter une adaptation de tous les acteurs dans les années à venir. »

Les marchés de travaux ou de prestations liés au secteur du bâtiment et des travaux publics représentent plus de 70 % du montant des consultations lancées par le Département. Entre 2021 et 2022, plus de 2000 entreprises ont répondu à au moins une consultation.



Crédit photo : Francis Rey - Département de la Drôme